

CAPES / Agrégation

GOUVERNER L'EMPIRE ROMAIN DE TRAJAN À 410 APRÈS J.-C.



Sous la direction de Sylvain Destephen



GOUVERNER L'EMPIRE : UN AVANT-PROPOS

Sylvain Destephen

La nouvelle convergence des questions d'histoire ancienne au concours externe du Capes d'histoire-géographie et au concours externe de l'agrégation d'histoire constitue une aubaine pour les étudiants qui souhaitent préparer l'un, l'autre ou les deux concours dans la mesure où leur thématique est presque similaire. Tandis que la question au concours du Capes embrasse l'histoire romaine depuis l'avènement de Trajan en 98 jusqu'à la prise de Rome en 410, la question au concours de l'agrégation réduit l'arc chronologique aux années 284-410 marquées par la venue au pouvoir de Dioclétien et le sac de la Ville par Alaric. Quels que soient le concours préparé et l'ampleur temporelle envisagée, deux notions, étroitement associées dans le libellé des deux questions, demeurent au cœur du présent manuel, celles de gouverner et d'Empire, une action et un espace, un processus et un résultat.

En raison de sa durée pluriséculaire et de son étendue sur plusieurs continents, l'empire romain constitue la construction impériale par excellence dans l'histoire au point d'avoir inspiré une tentative de restauration en Occident dès le haut Moyen Âge et d'avoir perduré en Orient avec l'empire byzantin et influencé, à travers ce dernier, la Russie. Sa disparition a tellement marqué la culture européenne qu'on n'a cessé de s'interroger sur ses causes. Comment un tel Empire a-t-il pu soudain disparaître ? D'abord impressionnant et imposant, puis impuissant et impotent, l'empire romain était-il condamné à une décadence inexorable et intrinsèque ? Par leur choix de couvrir une période qui varie entre un siècle (l'agrégation) et trois siècles (le Capes), les deux questions aux concours attirent l'attention sur la capacité des Romains non seulement à diriger et à administrer un territoire immense, mais encore à lui conférer une cohésion politique, juridique, économique et fiscale par-delà les défis que représentent les invasions et les usurpations.

En ce sens, les deux questions des concours mettent en garde les candidats contre une vision déterministe de l'empire romain considéré, à tort, comme une entité politique dont l'apogée se situerait avant le deuxième tiers du II^e siècle et qui ne connaîtrait ensuite qu'un long déclin. Puisque gouverner c'est prévoir, la résistance de l'empire romain justifie de s'intéresser aux moyens à la fois humains, idéologiques et matériels mis en œuvre pour affirmer et raffermir son autorité sur un très vaste territoire. Les deux questions nécessitent également de tenir compte des travaux récents sur le concept d'Empire en tant que forme politique originale, longtemps jugée archaïque face à l'État-nation. Il est alors possible de mieux définir et de comprendre une forme de gouvernement spécifique et d'ouvrir, avec prudence, la voie au comparatisme.

I. Un temps idéalisé

A. « Le siècle d'or » des Antonins

Selon la conception cyclique des Anciens, l'histoire de Rome serait marquée par une succession d'apogées et de déclin, d'essors et de crises, l'idée de décadence étant même présente dans la pensée politique romaine dès le II^e siècle avant J.-C. comme l'a rappelé Santo Mazzarino. Toutefois, l'idée de restauration des temps anciens et d'un état meilleur que le précédent est présente dès la fondation du principat avec Auguste (27 avant J.-C. – 14 après J.-C.). La paix offerte par ce Prince après plusieurs décennies de guerres civiles encouragea un discours légitimant un régime dont la nouveauté fut travestie en restauration. L'idée de retour à la paix et à la sécurité apparaît également sur les monnaies de Vespasien (69-79), lui aussi parvenu au pouvoir après une guerre civile. La fin de la dynastie des Flaviens (69-96) et l'avènement des empereurs antonins (96-192) ne sont toutefois pas marqués par un tel événement. La période du II^e siècle est devenue un âge d'or dans les écrits des historiens du IV^e siècle parce qu'entre leur époque et celle des Antonins s'interposait un III^e siècle troublé. De la même manière, le règne d'Élisabeth I^{re} d'Angleterre est devenu un siècle d'or après la guerre civile anglaise et le tournant du XX^e siècle en France ne fut désigné comme la Belle Époque qu'après la Première Guerre mondiale. Certes, il existe une monnaie d'or frappée en 121 par Hadrien (117-138) portant la légende *saeculum aureum*, « le siècle d'or » (*Roman Imperial Coinage*, III, p. 356, n° 136), mais il s'agit d'une émission isolée, associée aux préoccupations astrologiques de l'empereur, et non de la revendication d'un projet politique en rupture avec le règne de son prédécesseur, Trajan (98-117).

En raison de son talent à manifester son respect au Sénat, Trajan est qualifié par ce dernier de meilleur empereur (*optimus princeps*) et passe pour un modèle de bon empereur. En réalité, l'histoire romaine exprime surtout le point de vue conservateur de l'ordre sénatorial qui jauge les souverains à leur respect de la tradition, c'est-à-dire de la fiction institutionnelle héritée d'Auguste. Le Sénat, la garnison et le peuple de la capitale forment ce qu'Egon Flaig a appelé le « système d'acceptation », les trois groupes auxquels il faut ajouter les aristocraties municipales qui jouent un rôle déterminant dans la création d'un consensus et le maintien du Prince au pouvoir, sa capacité à remporter des victoires accroissant sa légitimité. Trajan conduit brièvement l'Empire à son extension maximale, voire à ses limites. Son expansionnisme constant se manifeste par l'annexion du royaume nabatéen en 106 et la conquête difficile de la Dacie de 101 à 106. Cette dernière se solde par l'extermination des hommes en âge de porter les armes et la déportation en esclavage des femmes et des enfants survivants, comme le montre la dernière spire de la colonne historiée qui orne le forum de Trajan financé par le trésor des Daces comme nombre d'autres projets monumentaux à Rome et Ostie. Enfin, la guerre contre l'empire parthe, menée de 114 à 117, prétend porter les frontières de l'Empire au Caucase et au golfe Persique. Le bellicisme romain fonctionne s'il est victorieux et finance l'effort de guerre, mais l'étendue et la fragilité des conquêtes réalisées en Orient par Trajan incitent son successeur Hadrien à les abandonner dès son avènement.

B. Les ambiguïtés du siècle

Nous ne disposons plus des œuvres composées par les historiens romains contemporains des Antonins et dépendons du point de vue particulier des historiens des III^e-IV^e siècles, comme Hérodien ou l'auteur anonyme de l'*Histoire Auguste*. Par chance, les sources documentaires demeurent importantes et prennent la forme de correspondances administratives, d'extraits de lois et d'écrits juridiques. Ces sources, de nature littéraire et épigraphique, expliquent que le fonctionnement quotidien de l'Empire

revête l'aspect d'un dialogue permanent entre le Prince, les différents échelons de l'administration romaine et les représentants des cités ou des communautés infra-civiques qui exercent le gouvernement local au quotidien. Tous semblent former les rouages d'une machinerie politique qui dissimule dans ses longues formules de politesse et ses profondes marques de respect la toute-puissance de l'autorité romaine incarnée et actionnée par le Prince. Dans son étude fameuse sur les rapports entre l'empereur et le monde romain, Fergus Millar a mis en lumière les articulations de cet échange constant, formel et policé entre le souverain, les représentants du pouvoir et les administrés ou plutôt les élites qui, de manière collective ou individuelle, sollicitent son intervention, surtout dans le domaine fiscal ou pour des affaires judiciaires. Inscriptions publiques, textes de lois et lettres officielles composent, par petites touches suggestives et complémentaires, le portrait d'un empereur au service de ses concitoyens, soucieux d'appliquer dans son action quotidienne les principes, élevés au rang de vertus impériales, de justice et de raison, de modération et de sagesse. On l'aura facilement compris, cette image volontiers idéalisée semble correspondre à Hadrien et davantage encore à Marc Aurèle (161-180), l'empereur philosophe par excellence.

Outre les lettres de Pline le Jeune et de Fronton adressées à Trajan, Antonin le Pieux (138-161) et Marc Aurèle, on dispose de dossiers épigraphiques qui éclairent d'une lumière précise mais ponctuelle le gouvernement au quotidien. Tor Hauken a rassemblé des inscriptions qui restituent le dialogue entre le Prince, les services de sa chancellerie, l'administration provinciale et les notables locaux. Selon le modèle de l'empereur mis en exergue par Fergus Millar, ces inscriptions donnent l'image d'un souverain qui toujours répond aux sollicitations, réagit à la demande et semble avoir pour seule mission de résoudre des problèmes isolés. En réalité, force est de reconnaître au Prince une capacité d'action et non seulement de réaction même si le caractère fragmentaire de la documentation donne le plus souvent l'impression d'actes ponctuels, sans continuité ni vue d'ensemble. Assurément, les objectifs visés se résument à la sujétion des provinciaux, à la perception d'un tribut exprimant leur soumission et au maintien de l'unité territoriale par le déploiement de tout un appareil militaire, dissuasif à l'extérieur et, très exceptionnellement, répressif à l'intérieur. Ces réalités affleurent à peine dans les sources qui émanent des élites et où ces dernières manifestent leur fidélité au pouvoir. Même Hadrien, qui parcourt l'Empire en quête de paix et soucieux d'équilibre, n'hésite pas à réduire les prérogatives des magistrats à Rome en fixant définitivement la procédure judiciaire (édit perpétuel du préteur en 131), et à systématiser l'emploi de l'adjectif « sacré » comme synonyme d'impérial pour souligner le caractère exceptionnel, presque divin, de sa fonction et de sa personne.

II. Un temps d'incertitude

A. Quelle crise ?

Les dossiers épigraphiques étudiés par Tor Hauken se situent dans les années 180-240. Ils révèlent le souci des autorités d'intervenir pour soulager des communautés provinciales et plus encore la détresse de ces dernières face aux abus des magistrats et surtout des soldats romains. Si les cités forment des collectivités assez importantes pour ne pas avoir à trop craindre les excès des agents et des militaires missionnés par l'empereur, en revanche les populations rurales qui appartiennent aux territoires civiques ou aux domaines impériaux sont désemparées. Elles ne peuvent accéder au Prince qu'en franchissant les échelons administratifs qui fonctionnent comme des niveaux de compétences et des filtres successifs entre les administrés et l'empereur. Pour cette raison, l'entremise d'un officiel, la recommandation d'un

grand personnage, le patronage d'un puissant constituent une hiérarchie parallèle de relations personnelles qui résultent d'un système politique où le souverain détient de larges prérogatives dont il délègue une partie à un entourage servant d'interface avec l'extérieur. Les communautés infra-civiques ont peu de chance d'atteindre cet entourage princier et placent leurs espoirs dans les magistrats provinciaux. La gravité de la situation et sa résonance sociale peuvent encourager l'intervention directe de l'empereur et la réaction des échelons intermédiaires. Ces appels au secours constituent-ils, selon une formule de Peter Herrmann, « des éléments individuels d'une situation de crise »? Tor Hauken a défendu l'idée que la réactivité de l'empereur et de son administration manifestait, au contraire, le souci du pouvoir romain d'assurer la protection des communautés villageoises et de réprimer les abus des représentants civils et surtout militaires de ce même pouvoir.

L'ampleur des difficultés de l'Empire à partir du milieu du III^e siècle a conduit les historiens à en chercher les causes dans l'affaiblissement démographique produit par la peste antonine, apparue en 165 et étudiée par Elio Lo Cascio, les guerres marcomaniques de Marc Aurèle en 169-172 et 178-180 ou bien l'instabilité de la dynastie des Sévères (193-235). C'est pourtant sous les Sévères que l'Empire atteint son extension maximale et durable par des conquêtes en Maurétanie césarienne, en Tripolitaine et en Mésopotamie. De même, la fin de la dynastie des Sévères n'aboutit pas à une dégradation concomitante de la situation générale. La découverte en 2008 des vestiges d'un champ de bataille à Harzhorn, dans la vallée de l'Elbe, a montré la capacité de Maximin le Thrace (235-238) à lancer une expédition victorieuse mais fort coûteuse à plus de 300 km des frontières romaines. Il est toutefois inutile de révoquer en doute l'existence d'une vraie crise de l'Empire au III^e siècle, mais cette crise est discontinue. Trois moments de crise profonde peuvent être identifiés : 251-253, 259-262 et 266-272, les dates pouvant être déplacées d'un ou deux ans selon la perspective retenue. Ces trois périodes ont en commun de conjuguer des attaques barbares en plusieurs points de la frontière et des coups d'État : la crise culmine quand elle est à la fois extérieure et intérieure. À la suite de Michel Christol, en dépit du point de vue hostile d'auteurs anciens favorables au Sénat, il faut souligner le rôle décisif joué par Valérien (253-260) et son fils Gallien (260-268) dans la défense et le redressement de l'Empire.

B. Quelle autorité ?

La liste d'invasions et de batailles qui se soldent par des défaites et des victoires explique la succession de vingt-cinq empereurs entre 235 et 284. Ce tourbillon de souverains frappe par la brièveté des règnes (moins de deux ans en moyenne) et l'absence de transmission dynastique du pouvoir. L'exception est constituée par Valérien et Gallien, qui exercent le pouvoir durant quinze ans (253-268). La nécessité pour le Prince de conduire les opérations redonne à sa fonction une forte dimension militaire et explique que la carrière des armes constitue la voie privilégiée pour recevoir ou ravir le pouvoir suprême. Non sans mépris, à la fin du IV^e siècle, le sénateur et historien Aurélius Victor (*Césars*, 25) voit en Maximin le Thrace le premier soldat devenu empereur. En réalité, les empereurs du III^e siècle sont issus pour certains de l'ordre sénatorial et, en majorité, de l'ordre équestre, comme Maximin le Thrace. Aurélius Victor incarne une historiographie sénatoriale hostile à la promotion d'officiers supérieurs au rang d'empereur et il écrit à une époque où le principe dynastique s'est à nouveau imposé. Cela n'a pas empêché la recherche historique de langue allemande de forger, au milieu du XIX^e siècle, le concept de *Soldatenkaiser*, un terme péjoratif d'abord utilisé pour Septime Sévère et dépourvu de fondement scientifique, du moins réducteur, même s'il traduit le fait qu'à partir de 268 les officiers du rang équestre accèdent au rôle de candidats au trône et d'électeurs des empereurs à la place des sénateurs. Le terme a désormais perdu sa

valeur dépréciative et reste usité comme un indicateur chronologique plus ou moins pertinent ainsi que l'a montré Matthäus Heil. De même, la notion d'anarchie militaire est à abandonner.

Durant la tourmente du III^e siècle, jamais la dignité impériale n'a paru aussi fragile. Comment interpréter alors la résistance de l'Empire aux envahisseurs, sa cohésion et sa mobilisation pour parer au danger ? De mesures d'urgence en expédients, de manipulations monétaires en réquisitions, les empereurs sont réactifs. Si les titulaires changent, certaines mesures sont conservées par les successeurs si elles se sont révélées efficaces. On peut néanmoins se demander, à la suite de Mario Mazza, si le redressement n'a pas été réalisé au prix d'un tournant autoritaire du pouvoir. Les corps intermédiaires comme le Sénat, l'ordre équestre ou les cités ont-ils été déclassés ou simplement instrumentalisés par l'État ? Comme l'a montré Jean-Michel Carrié, les efforts volontaristes des empereurs du III^e siècle ont porté leurs fruits sous Dioclétien (284-305) : l'Empire peut s'appuyer sur « les bases restaurées de la puissance » que sont la fiscalité et l'armée. On serait tenté d'ajouter un troisième fondement constitué par le droit et déjà très développé sous les Sévères, Caracalla (211-217) accordant la citoyenneté romaine à presque tous les habitants libres de l'Empire en 212. Le fait de surmonter les épreuves du III^e siècle a encouragé, sous la Tétrarchie, une unification, une systématisation et une concentration sans précédent du droit et de la justice aux dépens des survivances juridiques locales et des instances judiciaires inférieures. L'existence d'un collège tétrarchique correspond à une période d'intense production législative, comme l'a révélé Simon Corcoran. Ce dernier a souligné que la législation se fait moins réactive et plus affirmative dans la mesure où elle constitue non plus la réponse à des demandes ponctuelles mais l'expression d'un véritable programme de gouvernement.

III. Un temps caricaturé

A. L'absolutisme en question

Associé au Bas-Empire, une périodisation dépréciative inventée par l'historien Charles Le Beau au milieu du XVIII^e siècle, le règne de Constantin (306-337) est marqué par sa conversion au christianisme. Le caractère monarchique et chrétien de son pouvoir explique l'hostilité des historiens libéraux et anticléricaux ainsi que les biais interprétatifs de leurs analyses. Le plus grand représentant de ce courant hostile reste Theodor Mommsen, décédé en 1903, qui qualifia la période tardive de *dominat* par opposition au principat des I^{er}-II^e siècles en se basant sur le remplacement dans la titulature du terme de *princeps* par celui de *dominus* sous Dioclétien. Cette évolution est pourtant présente dès Domitien (81-96), s'affirme sous Marc Aurèle (161-180) et plus encore sous les Sévères (193-235). Mommsen considère le pouvoir romain à partir de Dioclétien et de Constantin comme despotique, car coupé de ses racines institutionnelles italiennes et ouvert aux influences orientales. Il faut attendre les années 1970 pour qu'une réfutation en règle soit apportée par Jochen Bleicken, qui rappelle à bon droit que la position institutionnelle du Prince reste toujours fondée sur l'assentiment de l'aristocratie, le soutien de l'armée et la sacralisation de sa personne. Pour cette raison, René Pfeilschifter a pu facilement adapter le « système d'acceptation » au pouvoir impérial établi à Constantinople dans la mesure où la stabilité du souverain nécessite le soutien du Sénat, de la garde du palais, des factions de l'hippodrome et du clergé de la capitale. Qu'on se situe sous le Haut-Empire ou le Bas-Empire, terme employé ici comme simple élément de périodisation, force est de reconnaître que le gouvernement repose sur le consensus des élites de la capitale et des cités de l'Empire.

Un tournant s'opère avec Théodose I^{er} (379-395), voire dès Valentinien I^{er} (364-375), le premier encourageant la sédentarisation du pouvoir tandis que le second autorise l'avènement d'empereurs enfants, Constantin s'étant limité à élever ses jeunes fils au rang de César et non d'Auguste. Si Gratien et Valentinien II, fils de Valentinien I^{er}, sont victimes d'une usurpation en 383 et 392, Arcadius et Honorius, fils de Théodose I^{er}, meurent sur le trône en 408 et 423. Ces destins opposés amènent à s'interroger sur les raisons de la destitution des uns et de la continuité des autres. L'incapacité à réduire les tensions au sein de la classe dirigeante ainsi que le manque de charisme et d'expérience militaire expliqueraient la chute de Gratien et de Valentinien II, tandis qu'Arcadius et Honorius seraient parvenus à neutraliser ces tensions ou plutôt à les dépasser. Averil Cameron et Michael McCormick ont forgé le terme de « liturgification » et Sabine MacCormack a évoqué une « liturgie impériale » pour désigner le ritualisme aulique à Byzance. Toutefois, on peut appliquer ces idées au v^e siècle dans la mesure où Arcadius et Honorius accentuent la dimension pieuse de leur personne lors de cérémonies publiques pour affermir leur pouvoir et se présenter en garants de la protection divine, source de victoire. Le cérémonial qui entoure les dirigeants du Bas-Empire, mieux connu que pour la période précédente, exalte le souverain et son entourage brillant au point d'avoir suscité des rapprochements hâtifs avec les monarques de l'époque moderne et leur système de cour. L'examen des déplacements des souverains et de la composition de leur entourage révèle qu'ils ne sont pas prisonniers de leur cour et que cette dernière reste un lieu d'intégration et de renouvellement, non d'exclusion et de confinement.

B. La contrainte expliquée

Alors que le pouvoir suprême se fait moins mobile sans devenir immobile, son autorité rayonne comme jamais dans les provinces grâce aux préfets, aux vicaires et aux gouverneurs. Elle est cependant parfois parasitée par des usurpateurs, plus rares, ou des envahisseurs, toujours menaçants. L'étude du gouvernement de l'empire romain tardif et de son efficacité est, elle aussi, parasitée par des considérations idéologiques, sinon anachroniques. La principale question porte sur la taille et le coût de l'administration impériale dans l'Antiquité tardive et son rôle dans la stabilité ou, à l'inverse, l'affaiblissement de l'Empire. Aux I^{er}-II^e siècles, ce dernier fonctionne avec une armature administrative légère, pour ne pas dire squelettique, constituée par quelques centaines de représentants dépêchés de Rome par l'empereur et le Sénat auxquels il convient d'ajouter le personnel de bureau qui assure le suivi des affaires par-delà la rotation des envoyés de Rome ainsi que l'appareil militaire. L'essentiel du quotidien administratif, c'est-à-dire l'entretien de la voirie et des édifices publics, l'exercice de la basse justice, la collecte des impôts et des taxes, ressortit à la compétence des communautés civiques. De droit ou de fait, elles constituent des unités autogérées et les interlocutrices privilégiées du pouvoir romain. Ce dernier est surtout présent dans les provinces par des troupes en garnison, en déplacement ou en mission militaire ou civile. On discerne, à partir de la seconde moitié du II^e siècle et plus encore sous la dynastie des Sévères, un processus d'augmentation progressive des effectifs de l'administration impériale en poste dans la capitale et les provinces pour mieux gérer les rentrées fiscales parce que les dépenses publiques augmentent rapidement.

Un accroissement numérique des militaires et des fonctionnaires est également constaté aux IV^e-V^e siècles. Arnold Jones a estimé à cette époque les fonctionnaires impériaux à environ 31 000, et c'est une estimation basse. Cet essor est consécutif à la judiciarisation, la militarisation et la fiscalisation de l'État. Le besoin de mobiliser les ressources contraint le pouvoir à intervenir auprès de ses administrés qui, en retour, bénéficient d'une justice et d'une protection plus proches. Il est pourtant usuel de comparer l'administration romaine tardive à une bureaucratie avec la charge polémique que

revêt ce terme. Mieux vaut préférer l'opinion de Max Weber qui conçoit la bureaucratie comme une structure publique caractérisée par son efficacité à la fois rationnelle et impersonnelle. À la suite d'Andrea Giardina, Peter Eich a nuancé cette définition pour le Bas-Empire : si la bureaucratie est un pouvoir visant à contrôler et fournir des ressources au dirigeant, elle possède en revanche une dimension personnelle parce qu'elle est dominée par des formes de clientélisme, les officiels portant même le nom de famille de l'empereur à partir de Constantin. Ici se trouve une limite de l'efficacité administrative romaine puisque la personnalisation des relations vis-à-vis de l'empereur et des administrés réduit l'impartialité et donc l'action des représentants de l'État. Ils exercent néanmoins un contrôle plus étroit sur les catégories sociojuridiques mobilisées pour la collecte, la fourniture ou le transport de denrées fiscales destinées à rémunérer militaires et fonctionnaires et à nourrir les habitants des deux capitales. Déjà sous Vespasien (69-79), davantage au IV^e siècle, la législation impériale rappelle à l'élite sénatoriale et municipale son obligation de contribuer à l'effort commun. Comme l'a bien montré Jean Gascoü, à partir de la documentation papyrologique, la contrainte légale imposée à tous par l'État a pour but d'assurer la continuité et l'efficacité du service public.

Plutôt que de proposer une conclusion récapitulant les principaux points évoqués dans les pages précédentes, il a semblé plus important d'exprimer notre entière gratitude envers tous les collègues, non seulement ceux qui ont accepté de participer à la rédaction de ce manuel et dont les noms figurent dans les pages qui suivent cet avant-propos, mais encore ceux qui ont aidé par leurs conseils, leurs relectures et leur soutien. Il s'agit d'Anthony Álvarez Melero, Christophe Badel, Robinson Baudry, Stéphane Benoist, Audrey Bertrand, Clément Bur, Miguel Canas, Maria Cristina Carile, Giovanni Alberto Cecconi, François Chausson, Simon Corcoran, Pierre Cosme, Xavier Dupuis, Jérôme France, Anne Gangloff, Andreas Gutsfeld, Rudolf Haensch, Christine Hoët-Van Cauwenberghe, Olivier Huck, Pierre Jaillette, Thibaud Lanfranchi, Jocelyne Nelis-Clément, Fabrizio Oppedisano, Anne-Lise Pestel, Pierfrancesco Porena, Umberto Roberto, Emmanuelle Rosso, Manuel Royo et Jean-Michel Spieser.

Bibliographie

- Badel C., *Les Empires du milieu. Rome et la Chine (200 av. J.-C. – 200 apr. J.-C.)*, Paris, 2020.
- Benoist S., *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I^{er} siècle av.-début du IV^e siècle apr. J.-C.)*, Paris, 2005.
- Bleicken J., *Prinzipat und Dominat. Gedanken zur Periodisierung der römischen Kaiserzeit*, Wiesbaden, 1978.
- Cameron A., « Images of Authority: Elites and Icons in Late Sixth-Century Byzantium », *Past & Present*, 84, 1979, p. 3-35.
- Carrié J.-M., Rousselle A., *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin, 192-337*, Paris, 1999.
- Christol M., *L'Empire romain du III^e siècle. Histoire politique de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée*, 2^e éd., Paris, 2006.
- Corcoran S., *The Empire of the Tetrarchs. Imperial Pronouncement and Government A.D. 284-326*, 2^e éd., Oxford, 2000.
- Destephen S., « L'Empire romain tardif était-il coercitif? Un débat allemand depuis le XIX^e siècle », *Anabases*, 34, 2021, p. 11-27.
- Eck W., Puliatti S. (éd.), *Diocleziano : la frontiera giuridica dell'impero*, Pavie, 2018.
- Eich P., « Centre and Periphery. Administrative Communication in Roman Imperial Times », dans S. Benoist (dir.), *Rome, a City and Its Empire in Perspective. The Impact of the Roman World through Fergus Millar's Research*, Leyde/Boston, 2012, p. 85-108.
- Eich P., « The Common Denominator: Late Roman Imperial Bureaucracy from a Comparative Perspective », dans W. Scheidel (éd.), *State Power in Ancient China and Rome*, Oxford, 2015, p. 90-149.
- Flaig E., *Den Kaiser herausfordern. Die Usurpation im römischen Reich*, 2^e éd., Francfort, 2019.
- Gascoü J., *Fiscalité et société en Égypte byzantine*, Paris, 2008.
- Giardina A., *Aspetti della burocrazia nel basso impero*, Rome, 1977.

- Giardina A., « Le due Italie nella forma tarda dell'impero », dans Id. (éd.), *Società romana ed impero tardoantico*, 1. *Istituzioni, ceti, economie*, Rome, 1986, p. 1-36.
- Hauken T., *Petition and Response. An Epigraphic Study of Petitions to Roman Emperors 181-249*, Bergen 1998.
- Heil M., « "Soldatenkaiser" als Epochenbegriff », dans K.-P. Johne et al. (éd.), *Deleto paene imperio Romano. Transformationsprozesse des römischen Reiches im 3. Jahrhundert und ihre Rezeption in der Neuzeit*, Stuttgart, 2006, p. 411-428.
- Herrmann P., *Hilferufe aus römischen Provinzen. Ein Aspekt der Krise des römischen Reiches im 3. Jhdt. n. Chr.*, Hambourg, 1990.
- Hurllet F., « (Re)penser l'empire romain. Le défi de la comparaison historique », *Dialogues d'histoire ancienne, Supplément*, 5, 2011, p. 107-140.
- Jones A.H.M., *The Later Roman Empire 284-602. A Social, Economic, and Administrative Survey*, 2 vol., Oxford, 1964.
- Lo Cascio E. (éd.), *L'impatto della « peste antonina »*, Bari, 2012.
- MacCormack S.G., *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley, 1981.
- Mazza M., *Lotte sociali e restaurazione autoritaria nel III secolo d.C.*, Rome, 1973.
- Mazzarino S., *La fin du monde antique. Avatars d'un thème historiographique*, trad., Paris, 1973.
- McCormick M., *Eternal Victory. Triumphal Rulership in Late Antiquity, Byzantium and the Early Medieval West*, Cambridge/Paris, 1986.
- Millar F., *The Emperor in the Roman World*, 2^e éd., Londres, 1992.
- Mommsen T., *Le droit public romain*, 5. *Le principat*, trad., Paris, 1896, réimpr. 1984.
- Pfeilschifter R., *Der Kaiser und Konstantinopel. Kommunikation und Konfliktaustrag in einer spätantiken Metropole*, Berlin/Boston, 2013.
- Pöppelmann H. et al. (éd.), *Roms vergessener Feldzug. Die Schlacht am Harzhorn*, Darmstadt, 2013.
- Weber M., *Économie et société*, 1. *Les catégories de la sociologie*, 1^{re} éd., Tübingen, 1922, trad., Paris, 1995.